



THIONVILLE > FENSCH

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 3 avril 2019 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIIO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme ZYDEK Christine	Mme CEDAT-VERGNE N.
M. LAVAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. CHRISTNACKER D.	M. FERRERO Marc
M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. JURCZAK Serge	M. MEDVES Jean-François	

Procurations :

M. LANGENFELD Guy	a donné procuration à	M. BAUR Denis
Mme BRIER Marcelle		M. FERRERO Marc
M. LEBOURG Gérald		M. OCTAVE Henri (à partir du point 2)
M. DORVEAUX Lionel		M. SAPIN Bruno
M. BOGUET Henri		M. ANDRE René
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. LAVAUT José		M. LOUIS Jean-Charles
Mme SPERANDIO F.		M. HEYERT Jean-Marc
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François
M. FRIJO Antoine		M. GREINER Philippe
M. HERGAT Michel		M. BARBÈ Jérôme (à partir du point 13)
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice

Au cours du point 12, départ de M. GREINER et de M. HERGAT (abstentions).

Pour le vote du point 12 :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 14

A partir du point 13, procuration de M. HERGAT.

Au cours du point 13, départ de M. FERRERO (abstention).

Pour le vote du point 13 :

Membres en exercice : 59
Présents : 31
Procurations : 12
Absents : 16

Pour le vote du point 14 :

Membres en exercice : 59
Présents : 30
Procurations : 12
Absents : 17

La séance est levée à 19h55.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU

POINT 13 -- DELIBERATION N° 2019/18 - CONVENTION TRIPARTITE SMITU/VILLE DE THIONVILLE/TRANS FENSCH POUR L'INSCRIPTION ET L'ACCES DES USAGERS AU PARKING A VELO BOULEVARD FOCH A THIONVILLE

La Ville de Thionville a installé un parking à vélo de 100 emplacements sur la Place de la Liberté en faveur du développement de la pratique des modes doux et en particulier du vélo. L'objectif est ainsi de proposer à tous les thionvillois et visiteurs un stationnement sécurisé et gratuit pour leurs vélos.

Afin d'être en cohérence avec l'intermodalité engagée sur le territoire mais aussi pour simplifier l'usage aux citoyens, il a été décidé que l'accès au parking à vélo se fasse via la carte Simplificités qui est le support unique pour les titres de transport dans la Région Grand Est.

La Ville de Thionville a mandaté une société pour l'installation, l'exploitation et la maintenance du moyen d'accès. L'ouverture de l'abri se déclenche au passage du titre et après consultation de la base de données afférente. Les usagers devront donc faire enregistrer le numéro de carte sur cette base.

Cette convention définit les modalités d'enregistrement des cartes SimpliCités et détermine le rôle de chacune des parties concernées.

L'inscription des usagers se fera en boutique Citéline qui communiquera d'une part un minimum de données au prestataire de la ville de Thionville (numéro de carte) pour acter l'accès au parking et d'autre part, un fichier de recensement des usagers concernés à la ville.

L'aspect communicationnelle sera géré par la ville.

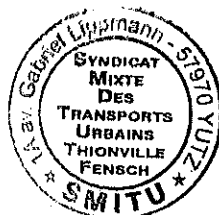
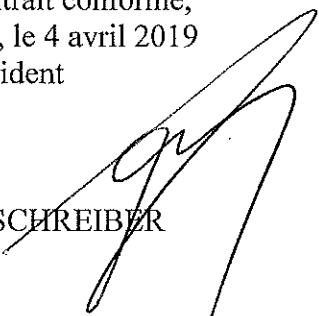
Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la convention tripartite SMiTU/Ville de Thionville/Trans Fensch et tout autre document relatif à ce partenariat.

Le Bureau Syndical en date du 20 mars 2019 ainsi que la commission Transport-Réseau en date du 1^{er} avril 2019 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, avec 42 pour et 1 abstention (M. FERRERO parti au cours du point), autorise le Président à signer la convention tripartite SMiTU/Ville de Thionville/Trans Fensch et tout autre document relatif à ce partenariat.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 4 avril 2019
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 04/04/2019
Le Président du SMITU